



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12 JUIN 2023

ID : 085-200061265-20230606-2023\_4\_11-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 20

### DELIBERATION DL CIAS 2023-4-11

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 12 JUIN 2023
- la publication le : 12 JUIN 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents :** Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés :** Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Dominique MALARY, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à André COQUELIN, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique MALARY à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

### ALSH : Création d'un groupe de travail pour définir la politique budgétaire enfance

Lors du Bureau Communautaire du 27 octobre 2022, les membres du Bureau se sont positionnés en faveur d'une nouvelle politique d'investissement et de fonctionnement des bâtiments liés à la compétence enfance extrascolaire (mercredis et vacances scolaires).

Les grandes lignes et principes de cette politique de financement validées par le Bureau sont les suivants :

- En matière de frais d'investissement des bâtiments : une prise en charge par la Communauté d'Agglomération équitable sur tout le territoire, avec une clef de répartition basée sur la fréquentation des usagers en volume horaire, arrêtée au regard de la fréquentation périscolaire et extrascolaire sur les années précédentes à 70% Agglo / 30% Commune ;
- En matière de frais de fonctionnement des bâtiments : une équité des structures et une simplification de la prise en charge par le CIAS avec une clef de répartition basée de la même manière sur la fréquentation des usagers, arrêtée en conséquence à 70% CIAS / 30% Commune.

Les débats intervenus lors du Bureau Communautaire n'ont pas donné lieu à l'édiction d'une décision, ni à la soumission d'une délibération en Conseil Communautaire. Le CIAS a en revanche été sollicité afin de travailler sur la mise en œuvre de cette politique budgétaire.

Pour ce faire, et conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS qui stipule que « *Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de constituer en son sein des commissions consultatives, commissions de travail pour l'examen d'affaires qui lui semblent devoir faire l'objet d'études préalables. Il décidera en séance de l'objet précis des missions qui lui sont confiées, sa durée, sa composition, ses modalités de fonctionnement et ses attributions. Quelles que soient ces attributions, la commission se bornera à jouer un rôle préparatoire ou consultatif aux décisions qui relèveront en dernier ressort du Conseil d'Administration* », il est proposé au Conseil d'Administration de décider de la création d'un groupe de travail éphémère sur le sujet.

Il est précisé que la commission peut associer à ses travaux, en plus des administrateurs, des représentants des communes membres, ainsi que toute personne intéressée, sans voix délibérative.

Le groupe de travail sur la Politique Budgétaire Enfance aura pour mission de travailler sur les points suivants :

- Calcul du budget d'investissement nécessaire pour :
  - Les bâtiments d'accueil périscolaire et extrascolaire récents pour lesquels l'intercommunalité n'a pas apporté de financement,
  - Les projets de construction à venir au regard de l'augmentation de la fréquentation ;
  - Les besoins annuels d'investissement ;
  -
- Priorisation des dépenses d'investissements : règles à établir ;
- Impacts sur le budget de fonctionnement :
  - Coût annuel par structure ;
  - Simplifications occasionnées, ...

Il est proposé que ce Groupe de travail sur la Politique Budgétaire Enfance (GPBE) soit restreint et représentatif de l'ensemble des cas de figures des ALSH et des besoins du territoire (ALSH récemment édifiés ou à construire ; ALSH géré en régie / par marché / via une convention de partenariat en associatif).

Il est proposé de composer ce groupe de travail ainsi, étant précisé que l'ensemble des membres figurant ci-dessous se sont montrés favorables à leur intégration de ce groupe :

**Mme Patricia ROUVREAU** (Coëx) : bâtiment récent à rattraper + ALSH Associatif  
**M. Franck MOLINET** (Commequiers) : projet de construction + ALSH municipal mis à disposition du CIAS pour les mercredis et vacances scolaires  
**M. Sébastien GIVRAN** (L'Aiguillon sur Vie) : projet de construction + ALSH en marché public (IFAC)  
**Mme Maryse AUGUIN** (Saint Révérend) : bâtiment récent à rattraper + ALSH marché public (IFAC)  
**Mme Muriel HABERT** (Le Fenouiller) : bâtiment récent à rattraper + ALSH municipal mis à disposition du CIAS pour les mercredis et vacances scolaires + présidente de la Commission Consultative Enfance  
**M. Jean SOYER** : Vice-Président du CIAS

Les élus seront assistés des agents du CIAS en charge de la politique enfance :

**Mme Stéphanie GILLIER** : Directrice Générale du CIAS (à compter du 02/05/2023)

**M. Fabien DAVID** : Responsable et coordinateur enfance du CIAS.

Le calendrier prévisionnel de travail est le suivant :

- 1<sup>er</sup> rendez-vous de travail le lundi 12 ou mardi 13 juin
- 2<sup>nd</sup> rendez-vous : 18 ou 19 septembre
- 3<sup>ème</sup> rendez-vous : en novembre si besoin
- 28/11/2023 : Restitution du travail du GPBE au Conseil d'Administration du CIAS

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur le projet de délibération suivant :

**Le Conseil d'Administration,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,**

**Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R123-19,**

**Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CIAS du 17 septembre 2020 et notamment l'installation du conseil d'administration du CIAS,**

**Vu la délibération n°2020 3 01 du 17 septembre 2020 portant élection du Vice-Président du CIAS,**

**Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration, et notamment son article 20,**

**Vu le rapport,**

**Considérant l'intérêt de constituer une commission consultative thématique « politique budgétaire enfance » afin d'étayer les dossiers soumis à délibérations du conseil d'administration du CIAS,**

**Considérant que le Conseil d'Administration doit décider de la création de commission qu'il institue, de l'objet précis des missions qui lui sont confiées, de sa durée, de sa composition, de ses modalités de fonctionnement et de ses attributions,**

**Considérant l'intérêt de constituer un Groupe de travail dédié afin d'étudier la définition de la politique budgétaire enfance,**

**Article 1 :** DECIDE à l'unanimité de constituer une commission consultative dénommée « Groupe de travail sur la Politique Budgétaire Enfance » ;

**Article 2 :** DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres de cette commission ;

**Article 3 :** DECIDE à l'unanimité que la commission consultative « Groupe de travail sur la Politique Budgétaire Enfance » est organisée comme suit :

- **Durée :** la durée de la commission est liée aux missions de définition de la politique budgétaire enfance qui lui sont confiées.

- **Attributions : propositions, étude et avis sur les sujets suivants :**
  - o Politique d'investissement liée à la compétence extrascolaire,
  - o Politique de fonctionnement liée à la compétence extrascolaire
- **Fonctionnement :**
  - o les membres de la commission sont convoqués par courriel, autant que de besoin. Aucune périodicité de ses réunions n'est fixée.
  - o Les convocations seront envoyées avec un délai de prévenance de 3 jours francs minimum. Il n'est pas fixé de quorum.
  - o En cas de difficultés à réunir les membres compte tenu de circonstances particulières, les réunions pourront se tenir à distance par visio conférence. En cas d'ordre du jour limité ou en cas d'urgence, où il s'avérerait nécessaire de solliciter l'avis de la commission très rapidement, les membres pourraient être consultés par courriel.
  - o Un compte rendu sommaire des réunions sera établi et transmis à l'ensemble des membres par courriel.
- **Composition :**
  - o la Commission consultative « Groupe de travail sur la Politique Budgétaire Enfance » est présidée par M. Jean SOYER, Vice-Président du CIAS. Cette désignation fera l'objet d'un arrêté du Président. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par le 1<sup>er</sup> membre élu figurant dans la liste des membres élus.
  - o Les personnels administratifs du CIAS (directrice, responsable de service, agents) qui traitent des dossiers soumis aux membres de la commission consultative assistent aux réunions et en assurent la présentation et le secrétariat.
  - o Des représentants d'organismes extérieurs, des personnes qualifiées ou compétentes dans les matières présentées pourront être conviées afin d'éclairer les membres de la commission.
  - o La commission consultative est composée des membres suivants tous désignés par le Conseil d'Administration sur candidatures spontanées. Les membres sont les suivants :
    - Président : Jean SOYER
    - Membres du Conseil d'Administration élus :
      - Jean SOYER
      - Maryse AUGUIN
      - Muriel HABERT
    - Membres avec voix consultative
      - Patricia ROUVREAU
      - Franck MOLINET
      - Sébastien GIVRAND

**Article 4 :** AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 12 juin 2023,  
Le Vice-Président du CIAS,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).